



REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DE LA CAF 31

24 RUE RIQUET A TOULOUSE.

DCE

CCTP LOT 10

Revêtement de sols souples

JUIN 2026 – V01

ERIC | **TAVEAU** | CONCEPTIONS
ARCHITECTURE | URBANISME | CONSEIL | DESIGN
Architecte DPLG Gagnac sur Garonne



SOMMAIRE

1-GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT	3
DOCUMENTS NORMATIFS :	3
Pour les sols souples :	3
GÉNÉRALITÉS SUR LES PERFORMANCES DES OUVRAGES	3
ISOLEMENT - CORRECTION ACOUSTIQUE :	3
MARQUES DE RÉFÉRENCES :	3
GÉNÉRALITÉS DE MISE EN OEUVRE :	3
LIMITES DE PRESTATIONS :	3
PREPARATION DU SUPPORT SOL SOUPLE :	4
RECEPTION DES OUVRAGES :	6
TOLERANCES DE POSE POUR REVETEMENTS MURAUX COLLES :	7
MISE EN ŒUVRE DE REVETEMENTS MURAUX COLLES :	7
2-DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER PAR LE LOT :	9
NATURE DES SUPPORTS - LOCALISATION DES REVETEMENTS DE SOL :	9
SUPPORT EXISTANT – DEPOSE PONCTUELLE	9
REVETEMENTS DE SOL PREVUS	9
RETRAIT DES CARREAUX DESOLIDARISES :	9
RAGREAGE :	10
SOL CAOUTCHOUC COULE EN PLACE :	10
SOL VINYLE EN LAMES :	11
JOINTS de FINITION	11
BARRES DE SEUILS	11
TAPIS D'ENTREE	12
GUIDE CANNE	12
BANDE D'EVEIL	12

1-GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT

DOCUMENTS NORMATIFS :

L'entreprise devra réaliser ses ouvrages selon les règles de l'art, les normes en vigueur et notamment les suivantes (*liste non exhaustive*) :

Pour les sols souples :

- DTU 53.12 : Préparation du support et revêtements de sol souples – Revêtements textiles, collés PVC et en linoléum.

...

GENERALITES SUR LES PERFORMANCES DES OUVRAGES

ISOLEMENT - CORRECTION ACOUSTIQUE :

• Les isolements et corrections acoustiques à respecter pour les différents types locaux seront ceux indiqués dans la notice acoustique ou à défaut selon les indications du chapitre 2 ci-après.

L'affaiblissement acoustique au bruits d'impact du revêtement de sol devra être de 16 dB.

MARQUES DE REFERENCES :

Les caractéristiques notamment acoustiques (isolement, absorption), des produits indiqués en références dans le CCTP devront être respectées par les produits équivalents proposés par l'entreprise. A elle d'en apporter la preuve lors de la proposition du produit dit équivalent ou sur simple demande de l'architecte.

GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE :

LIMITES DE PRESTATIONS :

Nettoyage final de fin de chantier :

Le lot 10 peinture doit le nettoyage final, **toutefois le présent lot** devra, s'il y a lieu (selon prescriptions du fabricant sur le produit posé) le nettoyage de mise en service avec les produits adaptés.

PREPARATION DU SUPPORT SOL SOUPLE :

Les locaux, les supports béton et enduits, les plâtres ou raccords devront être absolument secs au moment de la pose ; toute remontée d'humidité doit être évitée par la suite. Toutes les pièces seront vitrées et hors d'air hors d'eau avant mise en œuvre des revêtements intérieurs.

Préalablement à la pose des revêtements, l'Entrepreneur devra un nettoyage général des supports comprenant un brossage avec lavage si besoin est, de manière à éliminer toutes les traces de matières susceptibles de provoquer un manque d'adhérence des revêtements avec leur support. D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot doit tous les travaux nécessaires à obtenir un support sain et conforme à la pose des revêtements prévus (chape liquide, ragréage, reprises, traitement des éventuelles fissures, etc).

Les travaux de préparation devront permettre d'atteindre les caractéristiques nécessaires des supports à la pose des revêtements.

Le présent lot devra les protections des ouvrages adjacents lors notamment des opérations de ragréage.

Enduit de lissage de sol - Mortier colle - Adhésif

Ces produits devront bénéficier d'un avis technique conforme à leur emploi.

Les enduits de lissage seront mis en œuvre conformément au Cahier des prescriptions Techniques (Cahier C.S.T.B. 1835, Mars 1983).

Labels

Les produits utilisés (colles) pour la fixation des sols, plinthes et revêtements muraux devront bénéficier du label NF Environnement ou l'Ecolabel Européen. Classement minimum A+ exigé.

Mis en œuvre

Application d'un produit de préparation suivant la nature de l'envers du revêtement et l'état de surface du support. Se référer pour cela aux conseils de pose du fabricant.

• Aspect de surface : Il doit être propre, lisse, régulier, sans flaches, ni bosses, exempt de traces de plâtre ou de peinture, d'huile ou autre corps gras, de laitance non adhérente.

Il doit être exempt de fissures qui peuvent entraîner des désordres.

Si des fissures apparaissent, elles doivent être traitées au moyen de résine Epoxy.

Dans le cas de micro fissures, utiliser un primaire Néoprène en phase aqueuse.

• Enduit de lissage (ragréage) : Qualités fondamentales des enduits de lissage :

- Bonne adhérence au support, et bonne cohésion intrinsèque.
- Bonne dureté
- Bonne compatibilité avec les colles usuellement utilisées pour le collage des revêtements de sols se traduisant par le fait que les caractéristiques mécaniques de ces enduits ne doivent pas être sensiblement altérés par l'action des colles.
- Porosité relativement limitée, faute de quoi, les colles aqueuses largement utilisées pour le collage des revêtements de sols risquent de voir leur temps ouvert largement diminué, engendrant pratiquement de ce fait le risque de mauvais collage des revêtements.
- Bonne aptitude à l'auto-lissage, qualité fondamentale, permettant de ce fait de réaliser aisément une surface lisse sans ponçage ultérieur généralisé.
- Bonne résistance à l'humidité.
- Bonne tolérance vis-à-vis de la quantité d'eau de gâchage du chantier.
- Bonne rétention d'eau évitant de ce fait le grillage de l'enduit applicable en mince épaisseur.

• Impression du support : Mise en œuvre obligatoire d'un primaire d'accrochage, compatible avec le ragréage.

• Produit de lissage : Un enduit de lissage (ragréage) sera appliqué sur toute la surface du support et sera conforme aux exigences UPEC du local (respect du P3)

Le ragréage P3 possédant un caractère d'imperméabilité, il faudra veiller à bien respecter le temps de gommage. Les produits utilisés seront titulaires d'un Avis technique en cours de validité.

- Application proprement dite :

L'application proprement dite s'effectue de préférence à une température de 15 à 20°C. La température minima d'application sera limitée à 5°C.

- Précautions à prendre après l'application :

Durant la prise, il convient d'éviter les courants d'air ou un chauffage trop poussé qui peuvent provoquer des fissurations ou des décollements surtout lorsque le produit est appliqué en forte épaisseur. Les enduits fraîchement réalisés doivent être mis à l'abri de la circulation du chantier.

On admet généralement pour l'ensemble de ces produits, un séchage de 12 heures au plus pour permettre la circulation. Un délai de 24 heures est suffisant pour permettre la pose des revêtements de sol. Le délai spécifié par le fabricant devra être respecté avant recouvrement.

• Sols neufs :

- Selon support après respect du temps de séchage indiqué par le Gros œuvre, (béton, chape sèche) :

- . Nettoyage et dépoussiérage du support
- . Impression du support
- . Enduit de lissage ou de ragréage de type :

Pour sol classé à partir de P3, produit ayant avis technique P3.

- Ponçage de l'ensemble à la machine et balayage.
- Application du produit de ragréage adapté au support.

La nature des ragréages sera adaptée au type du support.

RECEPTION DES OUVRAGES :

La réception des revêtements de sol est subordonnée à :

L'aspect général et la conformité des teintes employées avec les teintes arrêtées par le Maître d'Oeuvre, la planimétrie générale du revêtement, la qualité des joints.

Ils ne doivent pas être réceptionnés en lumière rasante.

Consignes pour mise en service et consignes d'entretien

A la fin des travaux, l'Entrepreneur devra délivrer au Maître d'Ouvrage, les consignes précises pour la mise en service et pour l'entretien des revêtements mis en oeuvre.

Choix du revêtement de sol souple :

L'entreprise devra la prestation décrite avec la mise en œuvre du matériau cité ou d'un équivalent **technique ET esthétique** avec la possibilité laissée à l'architecte de choisir les coloris définitifs

parmi toute la gamme du fabricant proposé en équivalence. Si la gamme présentée en équivalence ne propose pas de choix similaire du produit de référence, ce dernier pourra être imposé à l'entreprise sans plus-value.

La preuve d'équivalence réelle est à apporter par l'entreprise lors de sa proposition d'un matériau différent de celui prescrit au présent descriptif.

L'entreprise prévoira dans son prix, la livraison et mise à disposition du Maître d'Ouvrage de 2m² de sol en lames vinyles, livrée en carton au Maître d'ouvrage en réserve pour la maintenance.

TOLERANCES DE POSE POUR REVETEMENTS MURAUX COLLES :

Planéité : 5mm sous une règle de 2,00m, 2 mm sous une règle de 0,20m

Alignement des joints : sous une règle de 2,00 m dont les extrémités correspondent aux bords homologués de 2 carreaux : 1 mm en plus des tolérances de calibrage des carreaux.

Le présent lot devra les protections des ouvrages adjacents lors notamment des opérations de d'application d'hydrofuge, de colle et jointoiement.

MISE EN ŒUVRE DE REVETEMENTS MURAUX COLLES :

La pose sera conforme au DTU 52-2 Pose collée des revêtements céramiques et assimilés.

L'entreprise doit le traitement des joints de fractionnement dans les revêtements muraux, réalisé par le calfeutrement en élastomère silicone. Le matériau doit être approprié aux contraintes qu'il est susceptible de subir compte tenu de sa localisation.

Ces joints sont à prévoir :

- dans les cueillies verticales intérieures, chaque fois que les cloisons sont bridées par des parois lourdes
- dans les cueillies horizontales intérieures, chaque fois que les revêtements montent jusqu'au plancher.

JOINTS :

L'entreprise devra l'ensemble des joints de fractionnement, périphériques et de dilatation dans les finitions assorties avec le carrelage et les joints courants.

Le coloris et l'épaisseur des joints entre carreaux sera à soumettre préalablement à toute commande et pose, à l'approbation de l'architecte.

2 -DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER PAR LE LOT :

NATURE DES SUPPORTS - LOCALISATION DES REVETEMENTS DE SOL :

SUPPORT EXISTANT – DEPOSE PONCTUELLE

Le carrelage actuel de la zone accueil est conservé en tant que support des revêtements de sol du présent lot. Selon un sondage réalisé en DIAG, ce carrelage en grès cérame 30 x 30 est un carrelage collé sur dalle béton avec ragréage.

Il est constaté le décollement de certains carreaux. Aussi est-il prévu au présent lot, afin d'assurer un support sain et durable aux nouveaux revêtements souples de sols décrits ci-après, de préparer ce support comme indiqué au § « préparation des supports » ci-après.

REVETEMENTS DE SOL PREVUS

- La zone grand trafic constituée par les sas d'entrée-sortie, la zone accueil niveau 1 avec sa banque et ses espaces d'attente adultes et enfants, la zone libre service et la zone d'attente sur rdv ainsi que le couloir sanitaire et leurs circulations y compris le salon d'apaisement, seront traités en **sol caoutchouc coulé en place**.
- Le reste des locaux, à savoir le sas ERT, le bureau manager, les box 1 à 7 et le couloir de repli seront traité en sol **lames vinyles LVT**.

PREPARATION DES SUPPORTS –

RETRAIT DES CARREAUX DESOLIDARISES :

Piquage et évacuation de tous les carreaux « sonnant creux » qui sont désolidarisés de leur support.

Selon le CDPGF, l'entreprise chiffrera pour cette prestations un forfait correspondant à 15 % de la surface totale des 277 m² de la zone d'accueil soit 42 m². Ce forfait pourra être actualisé en cours de chantier après vérification des quantités réellement déposées.

Après nettoyage du support et application d'un primaire ou produit d'accroche compatible et recommandé par le fabricant pour le produit de ragréage utilisé, le creux laissé par les carreaux retirés sera comblé par un ragréage ponctuel épais (environ 10 à 12 mm) compatible avec le ragréage général décrit ci-après.

RAGREAGE :

Après nettoyage du support et application d'un primaire ou produit d'accroche compatible et recommandé par le fabricant pour le produit de ragréage utilisé sur support carrelé, l'entreprise devra la mise en œuvre d'un ragrage général sur toute la surface de type résine époxy, afin d'assurer une planimétrie locale et générale permettant d'assurer la mise en œuvre correcte des nouveaux sols souples.

Ce ragréage devra être compatible avec :

- le sol caoutchouc coulé en place décrit ci-après sur la zone grand trafic
- les lames vinyles LVT poissées sur la zone bureaux et box.

SOL CAOUTCHOUC COULE EN PLACE :

Le présent lot devra la fourniture et la pose d'un sol caoutchouc coulé en place U4P3 E2/3C2, de type HALTOPEX de chez BOULENGER ou équivalent de 7 à 8 mm d'épaisseur finie après ponçage.

Le produit final sera réalisé à partir d'un mélange homogène de 3 ou 4 coloris de granulats dans la gamme du fabricant, pour le choix d'une seule teinte finale choisie parmi 3 échantillons définis avec la MOE et la CAF 31 en période de préparation chantier.

Le produit sera appliqué selon les étapes suivantes :

- Après la préparation du support selon les articles ci-avant, coulage in situ, après cloisonnement du lot cloison, du mélange résine époxy et granulat de caoutchouc selon procédé du fabricant.
- Après temps de séchage selon prescriptions du fabricant, ponçage de l'ensemble de la surface avec aspiration et récupération des poussières et protection des 4 détecteurs incendie en activité.

- Après nettoyage, application selon prescriptions du fabricant du produit de finition de type vernis ou bouche pore mat incolore compatible avec le sol coulé.
- Localisation : ensemble du hall d'accueil hors les locaux traités en lames vinyles décrits ci-après.

SOL VINYLE EN LAMES :

Le présent lot devra la fourniture et la pose poissée d'un revêtement de sol, de type lames Vinyles gamme LVT BRUSHED LINE de chez INTERFACE d'un classement U4 P3 ou équivalent normes européennes.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Plusieurs coloris pourront être choisis selon les pièces et localisation.

Les plans de repérage de ces coloris et les calepinages des lames sera fourni au titre des plans d'EXE à charge de la MOE.

Localisation : zone bureau manager, sas ERT, couloir de repli et box de 1 à 7.

JOINTS de FINITION

Le présent lot devra tous les joints de finition assortis au coloris du revêtement de sol lorsque nécessaires notamment en périphérie du revêtement de sol en contact avec les plinthes.

Ces joints ne pourront dépasser 1 à 2 mm de large, les découpes des sols devant être les plus précises possible.

BARRES DE SEUILS

Fourniture et pose de barres de seuil à poser en limite de sol souple au droit des portes acoustiques d'entrée des box et bureau manager et de manière générale en liaison avec les 2 natures de revêtement de sol décrites ci-avant.

Elles seront en aluminium anodisé naturel lisses de 40 mm de type multiniveau de chez DINAC ou équivalent, à fixation invisible (clipsées ou collées).

TAPIS D'ENTREE

Fourniture et pose d'un tapis d'entrée PMR de type ROMAT XL 22 mm de chez ROMUS ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : moitié de la surface du sas d'entrée.

GUIDE CANNE

Depuis le tapis d'entrée jusqu'à l'emplacement du pupitre d'orientation de la zone d'accueil niveau
Fourniture et pose d'un guide canne de 1 à cm de large constitué par une bande d'HALTOPEX de couleur contrasté à celui retenu sur la surface générale et non poncé ou très faiblement poncé, de manière à rester rugueux et en léger resaut (3 à 5 mm environ).

BANDE D'EVEIL

De la même manière que la réalisation du guide canne ci-avant, l'entreprise devra en pied du poteau situé dans la zone rdv une bande d'HALTOPEX de 40 cm de large en couleur contrasté à celui retenu sur la surface générale et non poncé ou très faiblement poncé, de manière à rester rugueux et en léger resaut (3 à 5 mm environ).